

**CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE SESAM du 11/12/2020**

(Conseil tenu en visio-conférence)

**RELEVÉ DE DÉCISIONS** validé par le conseil le 05/02/2021

**Présents :** Dominique BESSON, Michel CASTRA, Sylvie CELERIER, Sorina CERNAIANU, Philippe DEBOUDT, Etienne FARVAQUE, Betty FIGULA, Stéphane LAMBRECH, Xavier LECOCQ, Alexandre LENE, Eugénie MASCLEF, Elsa MASSEI, Léa MEKKAQUI, Claire NAIDITCH, Antoine OLCZAK, François POTDEVIN, Marion ROMO, Helga SCARWELL, Léa SCUTARI, Bernadette TILLARD, Yoan WALLOIS.

**Invité-e :**

**Excusés :** Jean Gabriel CONTAMIN

Documents joints à la convocation :

- Deux candidatures pour la direction de l'ED SESAM à compter du 01/09/2021
- Appel à candidatures et modalités de l'élection

Documents ajoutés à ce relevé :

- Annexe des graphiques du bilan de l'ED à 5 ans

Ordre du jour :

1. Validation du relevé de décision du Conseil du 21-10-2020
2. Points d'information divers
3. Point sur les concours d'allocation ULille et Région
4. Bilan 2019-20 de l'ED et Bilan des quatre dernières années
5. Élection du futur directeur (ordre de passage tirage aléatoire)

## **1 Validation du relevé de décision du Conseil du 02-10-2020**

Le relevé de décisions du Conseil du 02-10-2020 est validé à l'unanimité (18 votant-e-s).

## **2 Points d'information**

### **2.1 Budget 2020 ED SESAM**

- Concernant la contribution de l'ED aux mobilités des doctorant-e-s, les sommes prévus au budget provisoire ont toutes été virées aux unités de recherche malgré l'absence de pièces justificatives ou de projets tels que prévu lors du précédent Conseil.
- La contribution de l'ED SESAM au coût des formations proposées par le Collège doctoral change de modalités. Jusqu'alors calculée au pro rata des participant-e-s, cette

contribution sera fixe et prélevée au début de l'exercice 2021. Le prélèvement envisagé de 5 000€ correspond à peu de choses près au montant annuel dépensé jusqu'alors.

- Contrairement aux deux autres ED SHS, l'ED SESAM à ce changement qui allège considérablement les formalités comptables. Reste cependant la charge de ce forfait annuel qui invite à inciter les doctorant-e-s à profiter du riche catalogue proposé par le collège.

## 2.2 Correspondant SHS au sein du Collège doctoral

- Une réunion s'est tenue avec la VP recherche et le directeur du Collège doctoral à la demande des ED SHS et SJPG. Outre la question du changement de mode de contribution financière des ED, celle de la prise en compte des besoins spécifiques des SHS s'est également posée.
- Les trois ED SHS ont proposé qu'un poste SHS soit créé au sein de l'équipe dirigeante du Collège dont la mission serait d'assurer une meilleure coordination entre Ed et Collège et d'améliorer la participation des doctorants de ces trois ED aux différentes manifestations et formations du Collège.
- Une proposition des ED a été adressée à la VP recherche et à la direction du Collège sans retour au jour du Conseil.

## 2.3 Personnel de l'ED SESAM

- Après quelques dernières péripéties et quatre ans de demande insistante, le dernier dialogue de gestion a donc affecté un poste de coordinateur-riche (ASI, rang A) à l'ED SESAM. La personne sera recruté-e au début 2021 à l'externe, aucun intérêt pour le poste ne s'étant manifesté en interne.
- Malheureusement, l'attribution de ce poste se traduit pour l'ED par la perte d'un demi-poste de secrétariat partagé avec l'ED SMRE. Les modalités de cette double affectation fera l'objet de plusieurs réunions avec les premier-e-s intéressé-e-s et après le recrutement pour la coordination de l'ED.

## 2.4 Animations de l'ED SESAM

- **Projet de café de l'ED**, discuté avec les représentant-e-s des doctorant-e-s. Une proposition d'appel à candidatures en cours de finalisation. Organisation et animation confiées aux doctorant-e-s.
- Projet de publication annuelle de l'ED. Quelques manifestations d'intérêt pour participer au CR, mais appel à candidatures à venir début d'année.

## 3 Concours pour les allocations 2021

- **Sujets de thèse Région** (cofinancements à 50 %) : l'appel à sujets a été largement diffusé au sein de l'université, mais plusieurs collègues ont signalé ne pas l'avoir reçu.
- Pour l'université de Lille, le retour des projets classés par les UR est fixé au **8 janvier 2021 à 17h**
- Thématiques et critères de sélection de la région sont sensiblement modifiés pour cette nouvelle campagne :
  - Pour les thématiques
    - Axes thématiques de l'I-Site
    - IA

- Spécialisation intelligente
- Pour les critères
  - Transdisciplinarité
  - Bio-économie et transition écologique et climatique
  - Prévention de la radicalisation
  - Cofinancement avec entreprises régionales
  - Cotutelles
  - Partenariats publics
  - Cofinancement des collectivités territoriales de la région
- **18 Sujets labellisés 2021 ULille dont 10 sujets ANR IA attendus pour le 15 décembre 2020.** Les résultats de la sélection établissement (hors IA dont la décision est reportée en mai) seront donnés en janvier 2021.

#### 4 Bilan ED SESAM à 4 ans

##### 4.1 Commentaire sur les graphiques annexés à ce document.

- **Évolution des effectifs sur 5 ans** : la baisse tendancielle des effectifs sur les cinq dernières années doit être relativisée dans la mesure où les données issues de l'ancien système de gestion des inscriptions (AGIT) n'étaient pas totalement fiables (double, voire triple, compte, erreurs d'année, etc.). La plateforme ADUM produit des données nettement plus fiables à partir de 2019-20. Par ailleurs, la série est rompue en 2019 (précisément en février 2020) avec le départ des universités jusqu'alors partenaires (ULCO et Artois) supposant le transfert de quelque trente doctorant-e-s vers l'ED SHS de Picardie et d'une dizaine d'encadrant-e-s. L'année 2020-2021, verra, elle, le départ des doctorant-e-s (une petite dizaine) et encadrant-e-s (une quinzaine) de gestion des laboratoires LEM et Rime-Lab rejoignant le laboratoire LUMEM qui sera officialisé en début d'année 2021. Elle verra également le départ des doctorant-e-s (8) et encadrant-e-s (4) de l'UPHF qui devraient rejoindre une nouvelle école doctorale associant l'UPHF à l'université catholique de Lille.
- **Financement des thèses** : en 2020-21, 47 % des thèses sont financées par une allocation de différent type. Si l'on y ajoute les 37 % salariés 84 % des doctorant-e-s de l'ED disposeraient donc de ressources. La diversité des statuts et revenus des salarié-e-s est telle que la prudence s'impose. Si l'on s'en tient aux seuls salariés en CDI ou CDD d'au moins trois ans – qui réalisent donc leur thèse à temps partiel -, le taux de financement se situent plus probablement autour de 55 %. Une moitié des doctorant-e-s financent donc leur thèse sur leurs propres ressources ou les ressources familiales ou bien par de petits boulots complétant une allocation ou une bourse inférieure à 800 €. Le financement des thèses est un sujet d'attention de l'ED lors des inscriptions et des projets de co-tutelle. Il faudrait sans doute y sensibiliser davantage les encadrant-e-s, même si, comme le Conseil de l'ED l'a souligné à plusieurs reprises, le financement de la thèse ne doit pas être une condition de l'inscription en thèse.
- **Ratio H/F** : le ratio global est stable sur les cinq dernières années, à peu près à parité pour ce qui concerne les doctorant-e-s (48 % de doctorantes). La situation par laboratoire est en revanche assez contrastée avec une variation de la part des femmes de 30 % à 71 %. Cela appelle sans doute à la vigilance lors des procédures de sélection et ce d'autant que les femmes seraient très présentes dans les cursus de master et licence.

- **Part des doctorant-e-s étranger-e-s** : là encore la présence de doctorant-e-s étranger-e-s reste stable sur la période (41.3 %). Ils viennent pour l'essentiel d'Afrique (47 %).
- **Durée des thèses** : le dernier rapport HCERES appelait à la vigilance sur ce point. Là encore, la durée moyenne globale, stable sur la période (4.7 ans), cache de fortes disparités, saisies ici par laboratoire dans lesquels les durées s'échelonnent entre 5.5 à 4,3 ans. Les valeurs des écarts type signalent surtout une forte disparition au sein de ces laboratoires.

Les analyses à venir devront par ailleurs distinguer les durées selon le statut de la thèse, données qui ne sont pour l'heure disponibles que pour l'année 2019-20.

- **Taux d'encadrement des thèses** : ce taux reste très favorable en dépit du départ des encadrant-e-s de l'université d'Artois et de l'ULCO. Le nombre d'encadrant-e-s HDR a même légèrement augmenté en 2019-20 enregistrant de nouvelles HDR et l'arrivée ou l'élection de nouveaux collègues PR. Reste que, par définition, le départ annoncé des encadrant-e-s HDR gestionnaires pour rejoindre le futur laboratoire LUMEN réduira les capacités d'encadrement de l'ED et donc (et surtout) le nombre d'allocations qui lui seront accordées par l'établissement.

La distribution des encadrant-e-s par laboratoire témoigne de forts contrastes, les deux UMR accueillant, très naturellement, le plus grand nombre de HDR

#### 4.2 Bilan de plus de quatre ans de mandature

##### Les points suivants peuvent être portés au crédit de l'ED :

- Achèvement et stabilisation des procédures de suivi des doctorant-e-s
- Un catalogue de formations conséquent en dépit de ressources limitées dont le prochain cycle de formation (09/2023) devrait améliorer encore l'adéquation aux besoins des doctorant-e-s.
- Une participation élargie des doctorant-e-s et de leurs représentant-e-s au Conseil à la vie de l'ED (réunions de préparation aux Conseils, invitation aux concours, association valorisée lors de manifestations scientifiques, etc.)

##### Deux dimensions restent à consolider :

- L'internationalisation, par des collaborations avec des instances équivalentes dans les pays proches (ou non) permettant d'accroître les espaces de mobilité des doctorant-e-s et des encadrant-e-s. La formalisation des procédures de co-tutelle qui a contribué à leur nette augmentation n'était qu'un premier pas.
- Les rapports avec les acteurs socioéconomiques régionaux (et au-delà) qui doivent être pensés dès les formations de Master et donner lieu à des échanges plus réguliers. Le Conseil du mois de mars devrait être consacré à ces relations et aux modalités de leur pérennisation. Il est prévu que ce Conseil soit co-organisé avec les deux partenaires socio-économiques qui ont accepté de siéger au Conseil dans la mesure de leur disponibilité.

##### Globalement :

- l'ED SESAM est aujourd'hui reconnue par ses partenaires, à commencer par les directions recherche des établissements, dont l'université de Lille. Sa légitimité et donc son avenir ne sont plus aujourd'hui engagés et on lui reconnaît un dynamisme apprécié.

- Pour autant, la sous-dotation historique en personnel n'est pas totalement réglée par l'affectation du poste de coordination de l'ED avec la perte d'un demi-poste de secrétariat. Par ailleurs, le départ annoncé de doctorant-e-s et d'encadrant-e-s pour l'année en cours – départ totalement indépendant de la volonté de l'Ed ou des laboratoires concernés – constitue une source évidente de fragilité.
- Plus que jamais, il importe de conforter le poids de l'ED en affermissant ses partenariats (FEST, MESH, instances étrangères, etc.), en participant activement aux différentes instances (Ulille, I-site, Hub CSPM, Corei, etc.), en renforçant ses liens avec la commission recherche, en identifiant des sources de financement susceptibles de compenser celles qui se réduiront par du calcul mécanique des dotations, etc.

## **5 Election à la future direction de l'ED SESAM**

- Deux candidats étaient en lice proposant chacun un programme pour l'ED SESAM diffusé à tous les membres du Conseil de l'ED accompagné des CV respectifs.
- Le déroulement de l'audition et du vote se sont déroulées selon les modalités validées lors du Conseil du 02-10-2020.
- L'ordre de passage des deux candidats a été tiré au sort et l'un et l'autre dont bénéficié d'un temps de parole et d'échange avec les membres du Conseil identique.
- La procédure de vote s'est appuyée sur le dispositif que l'Université de Lille mobilise pour les votes dans ses instances. L'anonymat des votes a été respecté et le recueil de ces derniers validé par les gestionnaires du dispositif.
- 18 votant-e-s étaient habilité-e-s à voter, 18 se sont exprimés.
- A l'issue du processus, Monsieur Jérôme Héricourt a été élu avec 16 voix favorables.